PROCÈS VERBAL DE RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL du 28 septembre 2023

<u>Présents</u>: François BOCK, Maire, Claude FERRON, Isabelle BOETSCH, Joël LAFRECHOUX, Roselyne LACOUTURE, Patrice COURTAUD, adjoints, Françoise PERIDY, Sylvie DENIS, Sophie VERGNAUD, Renaud ROBERT, Thierry INGRAND, Maud CERISIER, Christian PENOT, Cécile CERISIER, Fabienne GILLES-ROUSSEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration :

- Sophie LE SIRE-ROUILLON à François BOCK
- Pascal THIBAUD à Joël LAFRECHOUX
- Dominique GUYONNET à Fabienne GILLES-ROUSSEAU

Absente excusée :

Sarah COLLOBER

Le secrétariat a été assuré par : Sophie VERGNAUD

Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages: 18

La séance débute à 20h00.

1 - Approbation de procès-verbal

Réunion du 30 mars 2023 : Vote 18 Pour
Réunion du 27 avril 2023 : Vote 18 Pour
Réunion du 25 mai 2023 : Vote 18 Pour
Réunion du 29 juin 2023 : Vote 18 Pour

2- Cinéma - Décision du conseil municipal

François BOCK expose au Conseil Municipal qu'après lecture de l'offre de l'entreprise BOUTILLET, de la note récapitulative du cabinet « Chamming's » et du débat sur la poursuite du projet, la commission propose :

- de mettre fin à la procédure du Marché Global de Performance (MGP) qui n'est plus adaptée à ce projet au vu des incertitudes sur les évolutions des fluides et des montants pratiqués par une entreprise générale
- de ne pas donner suite à la proposition de l'entreprise BOUTILLET qui ne correspond ni au budget et ni aux réponses insatisfaisantes sur les engagements des consommations des fluides (1 an au lieu de 5 ans).
- de demander au service de la communauté de communes du Civraisien en Poitou par délégation de saisir le bureau d'étude pour faire une réponse juridiquement correcte à l'entreprise BOUTILLET pour le déclarer sans suite.
- de faire le point sur les sommes à payer pour solder la procédure MGP, dans la limite de l'enveloppe fixée.

Vote 18 Pour

Par ailleurs il propose :

- de continuer le projet avec une procédure sous une forme de MAPA en recrutant un maître d'œuvre sur la base du programme réalisé par crescendo et lancer un marché de travaux ;

- de supprimer le lot équipement scénique et mobilier dans le marché afin de le faire prendre en charge par l'association qui pourrait obtenir des aides complémentaires par le CNC;
- de solliciter la communauté de communes pour continuer le projet sur la procédure MAPA dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- de phaser le nouveau programme avec un dépôt de dossier de demande de subvention auprès de CNC (mars 2024) ;
- de valider un plan de financement réaliste avec une participation maximale de la commune à hauteur de 700 000 € (toutes dépenses confondues).

Vote 18 Pour

3 – Demande de subvention ACTIV'3 et ACTIV 4 La Roseraie

Il est nécessaire de prendre une délibération pour demander l'attribution de l'ACTIV'3 2023 pour l'acquisition de l'immeuble de la Roseraie.

Coût de l'opération	Montant (€)	Financement	Montant (€)
- Acquisition + frais	152 500.00 €	<u>Aides publiques</u> :	
		ACTIV'3	44 600.00 €
		<u>Autofinancement</u> :	
		Prêt Commune	
		Fonds propres	107 900.00 €
Coût total H.T	152 500.00 €	Coût total H.T	152 500 €
TVA		TVA	
Coût total T.T.C		Coût total T.T.C	

Vote 18 Pour

La subvention ACTIV 4 sera demandée en 2024.

4 – Impôts et taxes

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal a la possibilité de majorer les taux de la taxe annuelle sur les friches commerciales.

L'enjeu est :

- d'augmenter les recettes fiscales suite à disparition de la taxe d'habitation ;
- limiter les vacances de locaux et contraindre les propriétaires à louer ou vendre leurs biens.

Il rappelle que les taux de la taxe sont fixés, de droit, à 10 % la première année d'imposition, 15 % la deuxième année d'imposition et 20 % à compter de la troisième année d'imposition.

Il précise que le Conseil Municipal peut majorer ces taux dans la limite du double et ainsi les fixer :

- Entre 10 % et 20 % la première année d'imposition,
- Entre 15 % et 30 % la deuxième année d'imposition,
- Entre 20 % et 40 % à compter de la troisième année d'imposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de majorer les taux de la taxe, et fixe les taux majorés à :

20 % pour la première année d'imposition,

30 % pour la deuxième année d'imposition,

40 % à compter de la troisième année d'imposition.

Vote 1 voix Contre, 1 abstention et 16 voix Pour

5- Renouvellement contrat PEC

Monsieur le Maire propose de renouveler le poste d'adjoint d'animation polyvalent dans le cadre du dispositif des parcours emploi compétences à compter du 1er novembre 2023.

Le contrat établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois, la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine et la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire.

Le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer tous les documents portant sur le recrutement en contrat PEC

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Vote 18 Pour

6 - Indemnité régisseurs régie d'avance (carte bancaire)

La commune souhaite mettre en place un système de paiement par carte bancaire, afin de faciliter les achats courants, autres que sur catalogues (achats internet avec paiement immédiat).

De ce fait il convient d'installer une régie de recettes et de nommer un régisseur à qui sera confié la gestion des flux financiers afférents. Un arrêté impose aux agents concernés un montant de cautionnement.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une indemnité de maniement de fonds peut être attribuée aux régisseurs de recettes et aux régisseurs d'avances et que les taux de l'indemnité sont fixés par délibération dans la limite des taux en vigueur pour les régisseurs des collectivités locales. Le cas échéant, une indemnité de maniement de fonds peut également être allouée aux suppléants dans les conditions prévues par l'instruction du 21 avril 2006.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'allouer l'indemnité de maniement de fonds aux régisseurs titulaires aux taux prévus par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 ;
- pour un montant de 110 € par an pour le régisseur titulaire ;
- une indemnité de maniement de fonds pourra, le cas échéant, être allouée aux régisseurs suppléants.

Vote 18 Pour

Le régisseur titulaire nommé est Chrystelle PAUMARD

7 – TVA sur les loyers des garages

François BOCK rappelle aux conseillers que par délibération du 24 novembre 2022 il a été proposé la mise en location des parkings des garages 1 rue des Dr Barot.

Après vérification auprès des Finances Publiques, cette location est soumise à TVA.

Il convient de revoir le tarif si ceux-ci sont loués à des personnes autres que des locataires de logements à la même adresse.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

- 25 € TTC pour les locataires des logements du bâtiment 1 rue des Dr Barot
- 25 € HT+ 5€ TVA=30€ TTC pour les non locataires du bâtiment 1 rue des Dr Barot

Vote 18 Pour

8 – Location licence IV

Le conseil par délibération en date du 28 octobre 2021 a autorisé le rachat de la licence IV du Bistrot Familial pour la somme de 8 000 €.

Cette licence n'a pas encore été utilisée.

Aujourd'hui le repreneur de ce même établissement demande à la commune de bien vouloir lui louer la licence IV.

Monsieur le Maire propose un loyer de 100€ par mois et de faire rédiger l'acte auprès de Maitre Favreau. Vote 18 Pour

Pour information, l'établissement situé Route de Confolens, aura une activité de bar, restaurant et ouvrira ses portes le 1^{er} décembre prochain

9 - Achats de terrains

1/ Terrains à GENCAY - Chemin de La Folie

Le Maire informe le Conseil Municipal que les terrains cadastrés AC 14, AC 92 et AC 99 situés à GENCAY Chemin de la Folie sont à vendre suite au décès de la propriétaire. La municipalité serait intéressée partiellement par ces terrains pour en faire des sentiers de randonnée.

Le Maire propose au Conseil Municipal de négocier avec les voisins également intéressés par ces terrains pour permettre le raccordement des chemins communaux existants et la création de boucles de randonnée, soit par l'acquisition soit par des échanges.

Un bornage sera nécessaire pour le balisage du chemin.

Vote 18 Pour

2/ Parcelle BELLOMBRE à GENCAY

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de Gençay a été sollicitée par un administré pour l'achat d'une parcelle (AB 26) situé à Belombre, jouxtant une parcelle communale (AB 25).

M. le Maire propose d'acquérir cette parcelle au prix de 700 euros (700 €) et de faire appel à Maître FAVREAU, notaire à Gençay.

Vote 18 Pour

10 - Statuts Syndicat Mixte Vallée du Clain Sud

1/ Intégration de La Villedieu du Clain, Communauté de communes des Vallées du Clain au Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud

La communauté de communes des Vallées du Clain a demandé l'adhésion et le transfert de la compétence GEMAPI au Syndicat mixte des Vallées du Clain Sud pour une commune du bassin du Clain, à savoir, La Villedieu du Clain.

Le périmètre serait modifié pour intégrer la communauté de communes des Vallées du Clain pour la commune de La Villedieu du Clain ce qui correspond au bassin versant du Clain.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le changement de périmètre du Syndicat pour intégrer la communauté de communes des Vallées du Clain pour la commune de La Villedieu du Clain. Vote 18 Pour

2/ Changement de siège social

Par courrier du 10 juillet dernier, il a été informé que le Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud avait déménagé et qu'il est demandé de délibérer sur ce changement de siège social.

Le transfert du siège social du syndicat du 1 bis rue Edouard Normand 86700 Valence en Poitou au 26 avenue Henri Petonnet 86370 Vivonne.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la modification statutaire du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud.

Vote 18 Pour

3/ Intégration des communes pour la compétence Hors GEMAPI

Le Syndicat mixte des Vallées du Clain Sud a constaté l'adhésion de nouveaux membres et a délibéré pour mettre à jour la liste des communes pour la compétence Hors GEMAPI.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le changement de périmètre du Syndicat pour intégrer les communes de Château-Larcher et Marnay pour la compétence Hors GEMAPI.

Vote 18 Pour

Il est rappelé que les délibérations de la commune de Gençay sont nécessaires en sa qualité de membre du syndicat mixte des Vallées du Clain Sud : chaque modification doit être validée par l'ensemble des membres.

11 - Statuts Syndicat Energie Vienne

De la même manière, la commune de Gençay doit délibérer pour valider le changement des statuts de Energie Vienne, ce afin de se mettre en conformité européenne ; ce changement entraîne une perte du droit de vote des collectivités associées au Syndicat.

Vote 18 Pour

Sur demande du Syndicat, il convient de valider le transfert total de la compétence « Eclairage public ». Jusque-là, la commune avait la possibilité de demander des modifications d'horaires, ce qui ne sera plus possible.

Vote 18 Pour

12- Décision du Maire

- Décision de renouveler l'adhésion à PROM'HAIES pour l'année 2023.
- Décision de préparer les éléments du dossier Activ3 qui est à déposer avant le 1^{er} octobre.
- Virements de crédit : virements entre comptes d'investissement

TNE Ecole

INVESTISSEMENT - Dépenses		Recettes
231 (20)- 1119 – Frais d'études -	68 000 €	
2158 (21) - 1063 - A. installations Matériel	+ 68 000 €	

Aménagement emplacement multi sport du saut en hauteur

INVESTISSEMENT - Dépenses		Recettes
231 (20)- 1119 - Frais d'études	- 26 000€	
2158 (21) - 1063 – A. installations Matériel	+ 26 000 €	

Travaux de plomberie dans les cuisines de l'EHPAD

INVESTISSEMENT - Dépenses	Recettes
2318 (21)- 1107 - Autre Bat Public - 3 873,76€	
2158 (21) - 1036 - A. installations Matériel + 3 873,76 €	

• Silhouettes passage piéton du Collège : l'objectif est de sensibiliser les conducteurs afin de sécuriser les abords du collège

INVESTISSEMENT - Dépenses		Recettes
21351 (21) - 1063 – Batiment Public	- 3 664,80 €	
225738 (22) - 1036 – A. Matériel et outils	+ 3 664,80 €	

Le visuel des modèles choisis est présenté aux conseillers.

13 – Informations diverses

Information sur la contre-escarpe des douves du château

De premières études effectuées par un expert ont révélées que les murs des douves comportaient des espaces vides ; associé aux conditions climatiques qui alternent sécheresse et inondations, les remparts sont fragilisés.

Une demande de chiffrage a été effectué pour l'étayage (environ 84 000€).

Un arrêté d'interdiction de l'usage de la rotonde de l'école maternelle a été pris en attente de l'étayage. Une surveillance particulière de l'évolution est effectuée : si le mouvement des murs s'accentue, les locaux de l'école maternelle pourrait être interdit.

Retour sur les animations du Gencéen et la Foire Exposition du 23-24 septembre

Joel LAFFRECHOUX reprend l'ensemble des animations portées par la commune de Gençay durant l'été : Marché des producteurs, Concert de Gençay en Fête, le Forum des Associations et la Foire Exposition. Ces animations ont eu beaucoup de succès. Il remercie à nouveau l'investissement des participants (bénévoles et associations).

La Foire Exposition a accueilli 56 exposants, dont la Gendarmerie et le SDIS et a attiré plus de 2 000 visiteurs.

Décision de la FAE sur le Marché de Noel

La FAE a décidé de se retirer de l'organisation du Marché de Noël ; la commune a engagé une réflexion pour faire perdurer cet évènement.

14 - Questions diverses

- ➢ Il est demandé de poser des panneaux pour signaler que l'accès à la Place du Marché via la Rue de la Mairie n'est pas possible : durant l'été de nombreux véhicules ont dû faire demi-tour dans cette rue étroite.
- Octobre Rose : des dépliants et rubans adressés par la Ligue contre le Cancer sont remis aux conseillers
- ➤ Joel LAFFRECHOUX indique qu'une animation est prévue durant la Foire par l'Association « Ma Maison à Venir » : celle-ci présente aux personnes âgées mobilier et astuces permettant de mieux vivre à domicile.

- Résidences Séniors : Claude FERRON annonce que des retards de travaux entraîneront le report de la livraison des pavillons à mai- juin 2024 au lieu de décembre 2023.
- Maison de santé : inquiétude face aux départs de deux médecins ; aucun remplaçant n'a été trouvé ; la plupart des praticiens privilégient un cadre de vie en préférant le mode salarial à une installation en médecine libérale.
- > Journée Franco-Allemande : Fabienne ROUSSEAU GILLES rappelle que dans le cadre du jumelage nos amis allemands seront présents le samedi 7 octobre sur le marché pour proposer des spécialités alimentaires ; un repas sera organisé dans la salle des fêtes de Champagne Saint Hilaire à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 54

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 26 octobre 2023

Sophie VERGNAUD